

VILLE DE SIN LE NOBLE

# NOTE DE SYNTHÈSE

## COMPTE

### ADMINISTRATIF 2021

#### VILLE DE SIN LE NOBLE

##### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Vu pour être annexé à  
la délibération n°... 342.361.2022  
du Conseil municipal du... 23 mai 2022

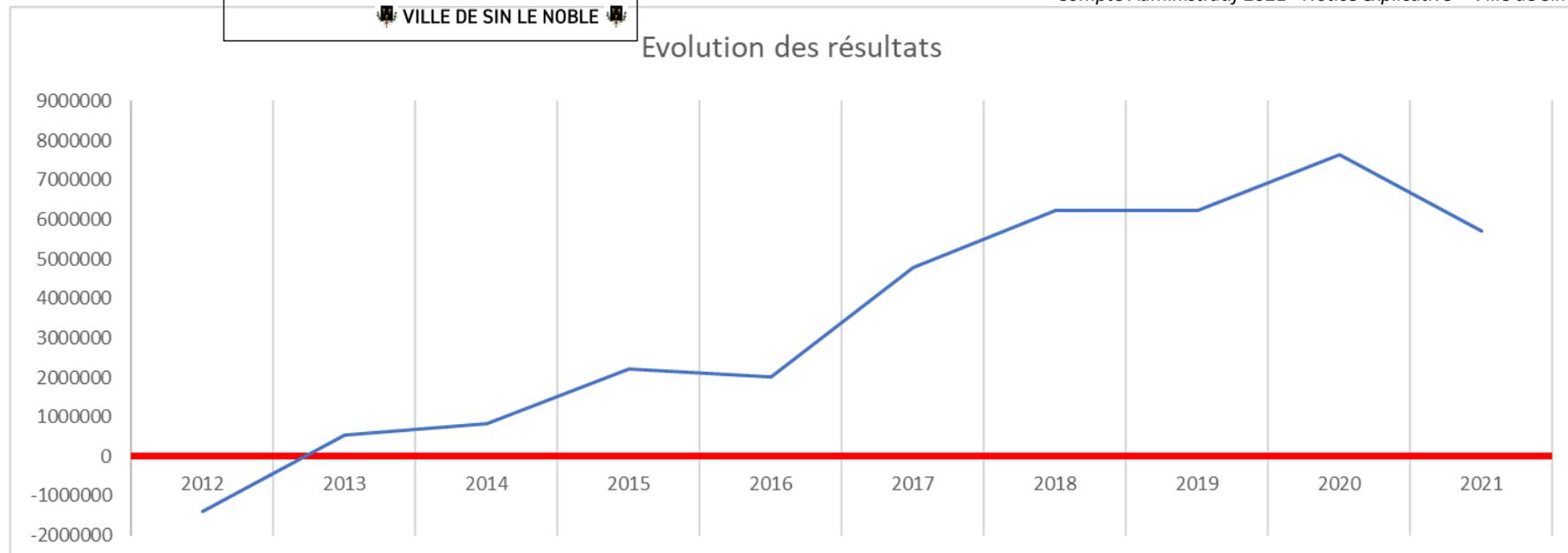


Christophe DUMONT



- Lors de la présentation du compte administratif du premier exercice comptable entier du premier mandat de l'actuelle majorité municipale soit celui de 2015, la conclusion avait été que la première amélioration, obtenue à l'époque, devait être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant une amélioration structurelle. L'objectif, alors fixé, d'une gestion maîtrisée des finances de notre commune pauvre, et aux finances particulièrement fragiles et extrêmement fragilisées par plusieurs années de difficultés de gestion sous le mandat 2008-2014, a donc été rempli puisque depuis 7 exercices budgétaires, l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 000 000 €. **Il est même de 11 463 188,77 € pour l'exercice 2021 en intégrant les résultats antérieurs reportés.**
- L'excédent de fonctionnement 2021 qui sera reporté sur 2022 s'élève quant à lui à 5 709 125 €.
- L'exercice 2021 se solde, en effet, par un résultat global excédentaire de **5 709 125,93 €** en légère diminution par rapport à l'exercice 2020 (7 645 540,55 €) qui avait connu un résultat historiquement élevé. Ce résultat intègre les résultats de clôture, au 31 décembre 2021, des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser, lesquels sont particulièrement élevés à 6 643 984,62 € en dépenses et expliquent cette diminution du résultat global. Celle-ci est évidemment pilotée et souhaitée dans le cadre de l'ambition municipale de rattrapage du retard en matière d'investissement.
- L'historique des résultats de clôture depuis 2012 est le suivant :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultats	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 115 €	6 221 782€	6 236 552 €	7 645 540,55 €	5 709 125,93 €



- Les résultats de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019	Rappel 2020	2021
<b>Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement</b>	<b>2 566 932,92 €</b>	<b>2 188 289,74 €</b>	<b>1 732 727,58 €</b>	<b>3 075 980,62 €</b>	<b>2 617 083,38 €</b>	<b>4 197 071,84 €</b>	<b>3 817 648,22</b>
Résultat antérieur reporté	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82 €	6 236 551,87 €	7 645 540,55 €
<b>Résultat de clôture de Fonctionnement</b>	<b>3 395 169,69 €</b>	<b>4 391 165,61 €</b>	<b>3 750 953,25 €</b>	<b>6 826 933,87 €</b>	<b>8 838 865,20 €</b>	<b>10 433 623,71 €</b>	<b>11 463 188,77 €</b>
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	2 846 843,20 €	531 689,33 €	4 049 667,90 €	- 2 862 037,13 €	-3 084 769,23 €	- 621 912,02 €	1 632 192,59 €
Résultat antérieur reporté	- 1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €	- 955 003,83 €
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>1 032 357,32 €</b>	<b>1 564 046,65 €</b>	<b>5 613 714,55 €</b>	<b>2 751 677,42 €</b>	<b>-333 091,81 €</b>	<b>-955 003,83 €</b>	<b>677 188,76 €</b>
<b>Restes à réaliser en investissement</b>							
<b>Recettes</b>	<b>2 682 000,00 €</b>	<b>2 458 704,60 €</b>	<b>1 870 599,74 €</b>	<b>2 053 969,55 €</b>	<b>2 218 031,34€</b>	<b>618 862,76 €</b>	<b>212 733,02 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4 906 651,14 €</b>	<b>6 395 826,44 €</b>	<b>6 440 152,59 €</b>	<b>5 410 799,02 €</b>	<b>4 487 252,86 €</b>	<b>2 451 942,09 €</b>	<b>6 643 984,62 €</b>

## A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Les recettes se sont élevées à 20 808 341,36 € en 2021 soit une hausse de 256 458,24 € par rapport à 2020.**

Cette augmentation s'explique notamment par la reprise des activités après la période de crise sanitaire et une évolution positive des recettes générées par les droits de mutation ou de celles de la taxe sur la publicité extérieure ainsi que des contributions directes.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<i>Pour mémoire Réalisé 2018</i>	<i>Pour mémoire Réalisé 2019</i>	<i>Pour mémoire Réalisé 2020</i>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Remarques</b>
013-Atténuation de charges	138 799,35 €	177 834,33 €	127 168,76 €	<b>116 048,20 €</b>	Retrace les remboursements sur les fluides (eau, électricité) et sur les rémunérations du personnel (ces dernières constituent l'essentiel de ce poste avec 96 738,78 € relativement stables par rapport à 2020).
70-Produits du domaine et des services	674 795,79€	843 608,36€	590 281,51 €	<b>659 301,27 €</b>	Augmentation des produits des services qui s'explique par une amélioration de la situation sanitaire. En effet, les services périscolaires, extra-scolaires, restaurations scolaires, crèche ont connu une reprise des activités post-pandémie même si les spectacles ont encore subi les effets de la crise sanitaire.
73-Impôts et taxes	9 164 600,29€	9 395 712,59 €	9 338 097,97 €	<b>9 692 954,78 €</b>	A l'inverse des autres communes, ce n'est pas la principale recette. Ce qui implique la classification de la ville comme une ville « défavorisée » qui bénéficie donc de dotations de péréquation. Les contributions directes ont connu une augmentation de 182 138 € (+ 3,19 %). La taxe additionnelle sur les droits de mutation a quant à elle progressé de 32,81 % (+ 85 831 €) et la taxe sur la publicité extérieure augmente de 47 671 € (dont 26 518 € correspondant à la taxe 2020).
74-Dotations et participations	10 004 325,52€	9 976 391,52€	10 116 447,71 €	<b>10 087 231,24 €</b>	Ce poste qui représente quasi 50% des recettes de fonctionnement du budget communal est en baisse de 29 206 €. La DGF est en baisse (- 16 749 €). La Dotation Nationale de Péréquation est également en recul de 11 547 €. La DSU destinée aux communes les plus pauvres est la plus importante dotation à 4 208 196 € et augmente de 76 069 €.
75-Produits de gestion courante	129 584,73€	181 071,09€	162 860,83 €	<b>168 817,98 €</b>	Enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués et les locations de salles.
76-Produits financiers	4,5€	4,5€	4,05 €	<b>4,05 €</b>	
77-Produits exceptionnels	1 382 843,72€	92 367,69€	149 976,74 €	<b>73 315,19 €</b>	Ce sont principalement des remboursements d'assurance et des cessions (cession maison 150 rue Emile Zola pour 65 106 €).
042-Transfert entre sections (ordre)	-	20 000€	67 045,55 €	<b>10 668,65</b>	Ecriture d'ordre suite cession
	<b>21 494 953,90€</b>	<b>20 686 990,08€</b>	<b>20 551 883,12 €</b>	<b>20 808 341,36 €</b>	
002-Excédent ordinaire reporté	3 750 953,25€	6 221 781,82€	6 236 551,87 €	<b>7 645 540,55 €</b>	-

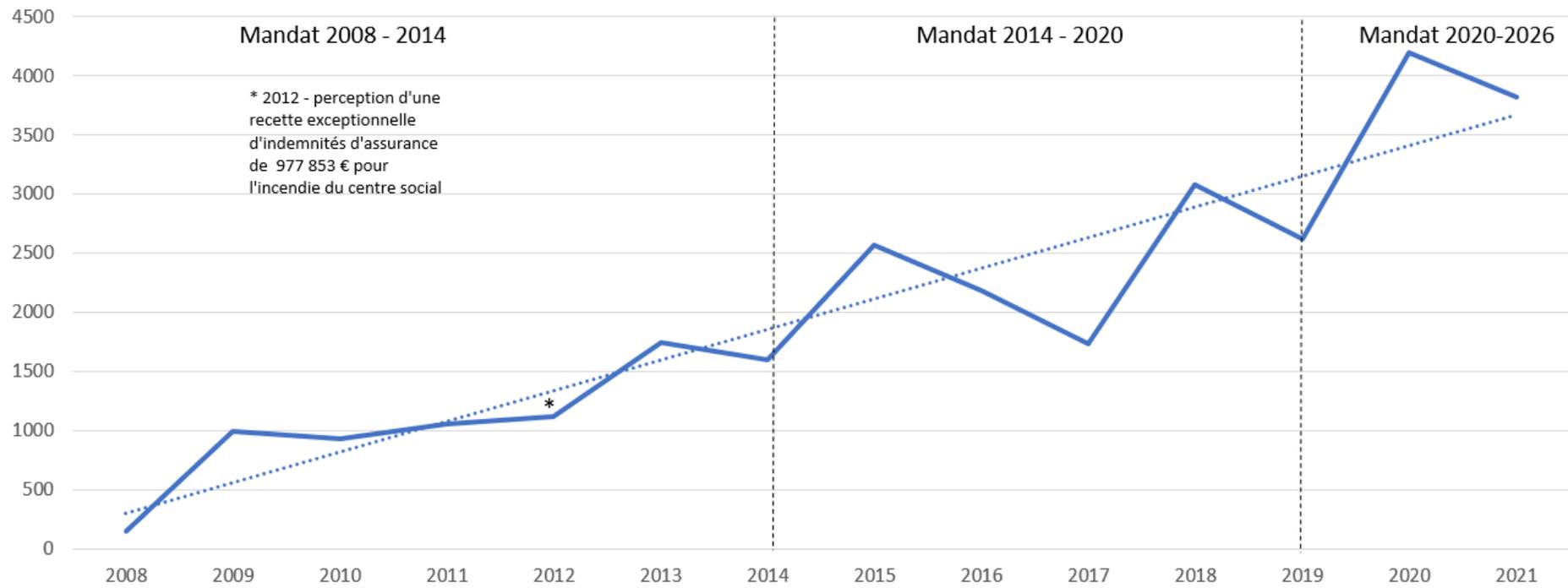
**B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à **16 990 693,14 €** en 2021 soit une hausse de 635 881,86 € par rapport à 2020 mais restent encore en diminution de 1 079 213,56 € par rapport à 2019.

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Remarques
011-Charges à caractère général	3 932 703,44€	3 871 232, 72€	2 917 406,05 €	<b>3 688 633,50 €</b>	Chapitre en forte hausse de 771 227,45 € du fait de la reprise des activités après la période de confinement en 2020. A cela s'ajoute le retard de facturation de certains de nos fournisseurs en fin d'année 2020 et donc un important volume de factures comptabilisées sur l'exercice 2021.
012-Charges de personnel	11 327 988,21€	11 696 309 €	11 181 997,13 €	<b>11 145 059,93 €</b>	Ce poste de dépenses est relativement stable avec une légère baisse d'environ 3% (36 937,20 €).
65-Charges de gestion courante	1 048 471,51€	1 118 093,96€	1 231 701,50 €	<b>1 265 574,09 €</b>	Ce chapitre comptabilise notamment les subventions aux associations et la subvention au CCAS qui a été augmentée du fait de la crise.
66-Charges financières	384 747,97€	318 483,85€	286 458,33 €	<b>259 666,16 €</b>	Représentent les intérêts d'emprunt en baisse du fait de la politique de désendettement à l'œuvre depuis 5 ans.
67-Charges exceptionnelles	8 211,39€	44 314,90€	42 618,23 €	<b>72 037,52 €</b>	La dépense principale de ce chapitre concerne la démolition de l'ancienne brasserie pour 51 564 € comptabilisée en fonctionnement et non en investissement.
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	1 716 850,76€	1 021 472,27€	694 630,04 €	<b>559 721,94 €</b>	Constatent traditionnellement les dotations aux amortissements et aux provisions.
023-Virement à la section d'investissement	/	/	/	/	-
	<b>18 418 973,28 €</b>	<b>18 069 906,70€</b>	<b>16 354 811,28 €</b>	<b>16 990 693,14</b>	

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 est de **3 817 648,22 €** soit une baisse de **379 423,62** par rapport à 2020 mais en augmentation de **1 200 564,84** par rapport à 2019. Le pilotage budgétaire à l'œuvre depuis 2014 a été maintenu et a continué de produire ses effets.

## Résultat de fonctionnement 2008-2021 (en K€)



**C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 5 719 116,18 € auxquels s'ajoutent 212 733,02 € de restes à réaliser.

Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2019	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	<b>511 888,35 €</b>	<b>615 983,03 €</b>	<b>1 232 455,04 €</b>	<b>212 733,02 €</b>	Subventions du Département (St Exupéry et Complexe Joliot Curie), Etat (pour salle des mariages, St Exupéry, éclairage des complexes sportifs, église St Martin, mise aux normes électrique et incendie des écoles Lanoy maternelle et primaire), Région dans le cadre des DSDT, subvention ANRU, amendes de police...
16-Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021 comme en 2020, 2019 et 2018.
21-Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
23-Immobilisation en cours	<b>16 211,22 €</b>	-	-	-	-
10-Dotations, fonds divers et réserves	<b>6 860,93 €</b>	<b>658 057,29 €</b>	<b>1 021 064,03 €</b>	-	Retrace la récupération de TVA (978 942,92€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour (42 121,11 €)
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>605 152,05 €</b>	<b>2 602 313,33 €</b>	<b>2 788 083,16 €</b>	-	-
138-Autres subventions non transférables	<b>94 463,77 €</b>	<b>4 574,66 €</b>	<b>98 259,63 €</b>	-	Subvention CAF pour le nouveau centre social et matériel crèche.
165-Dépôts et cautionnements reçus	<b>975 €</b>	<b>6 254 €</b>	<b>3 032,38 €</b>	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche.
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	<b>2 751 677,42 €</b>	-	-	-	-

040-Opérations d'ordre en sections	<b>1 021 472,27 €</b>	<b>694 630,04 €</b>	<b>559 721,94 €</b>	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions.
041-Opérations patrimoniales	-	-	<b>16 500,00 €</b>	-	Ecriture de cession pour vente square Frachon au département pour création giratoire sur la RD 643

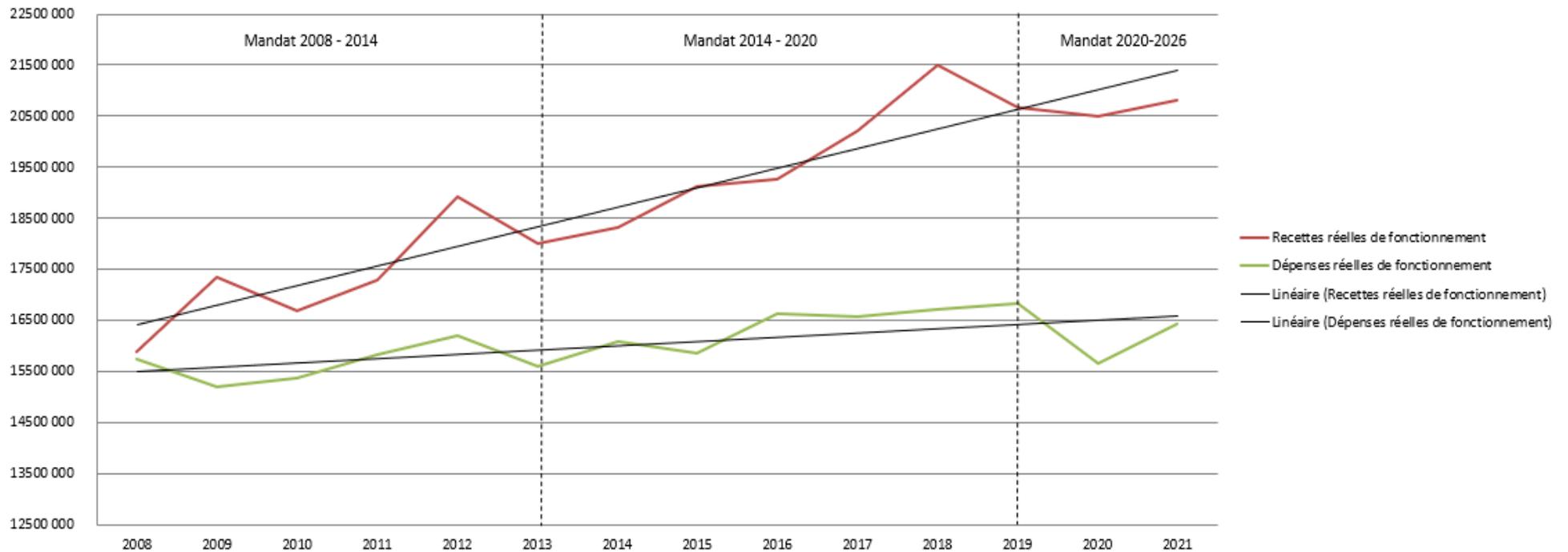
## D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 086 923,59 € auxquels s'ajoutent 6 643 984,62 € de restes à réaliser. Malgré deux années de crise covid, ces montants élevés matérialisent la montée en puissance des investissements communaux dans le cadre du plan de rattrapage du retard accumulé en la matière.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2019	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	<b>333 091,81 €</b>	<b>955 003,83 €</b>	-	-
20-Immobilisations incorporelles	<b>43 615,09 €</b>	<b>50 795,55 €</b>	<b>46 833,06 €</b>	<b>57 422,60 €</b>	Frais d'étude, logiciel, licence ...
204-Subventions d'équipements versées	<b>315 903 €</b>	<b>320 533,00 €</b>	<b>419 625,00 €</b>	-	Comptabilise la contribution communale versée à Douaisis Agglo pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	<b>2 292 449,09 €</b>	<b>2 445 229,93 €</b>	<b>2 381 048,69 €</b>	<b>6 530 298,39 €</b>	Les principaux postes sont la rénovation électrique de l'église St Martin (140 647 €), la voirie rue Longue Vaillant Bivouac (231 776 €), diverses voiries et délaissés (403 421 €), des acquisitions rue Jules Guesde, Ghesquière et Foucaut (315 500 €), rénovation de la salle de sports Joliot Curie (177 626 €), l'acquisition de fourgons (45 047 €), véhicules (24 109 €), tracteurs (47 200 €), benne ampiroll (42 912 €), aire de jeux (40 138 €), éclairage public (90 658 €), rénovation du complexe Mercier (56 373 €), mobilier (83 860 €)...
23-Immobilisations en cours	<b>85 015,43 €</b>	<b>64 657,00 €</b>	<b>6 685,70 €</b>	<b>56 263,63 €</b>	L'essentiel concerne les travaux de MO pour la salle Joliot Curie et le projet Matisse.

Op 936-Rénovation Urbaine	<b>1 480 926,42 €</b>	<b>1 280 822,09 €</b>	<b>291 446,14 €</b>	-	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	<b>16 028 €</b>	<b>1 475,37 €</b>	-	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme
16-Emprunts et dettes assimilées	<b>1 087 855,79 €</b>	<b>973 165,88 €</b>	<b>914 116,35 €</b>	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits. En baisse dans le cadre de l'ambition municipale de désendettement en cours sur la commune.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	<b>20 000 €</b>	<b>67 045,55 €</b>	<b>10 668,65 €</b>	-	-
041-Opérations patrimoniales	-	-	<b>16 500,00 €</b>	-	Ecriture de cession pour vente square Frachon au département pour création giratoire sur la RD 643

## E – L'EFFET CISEAU

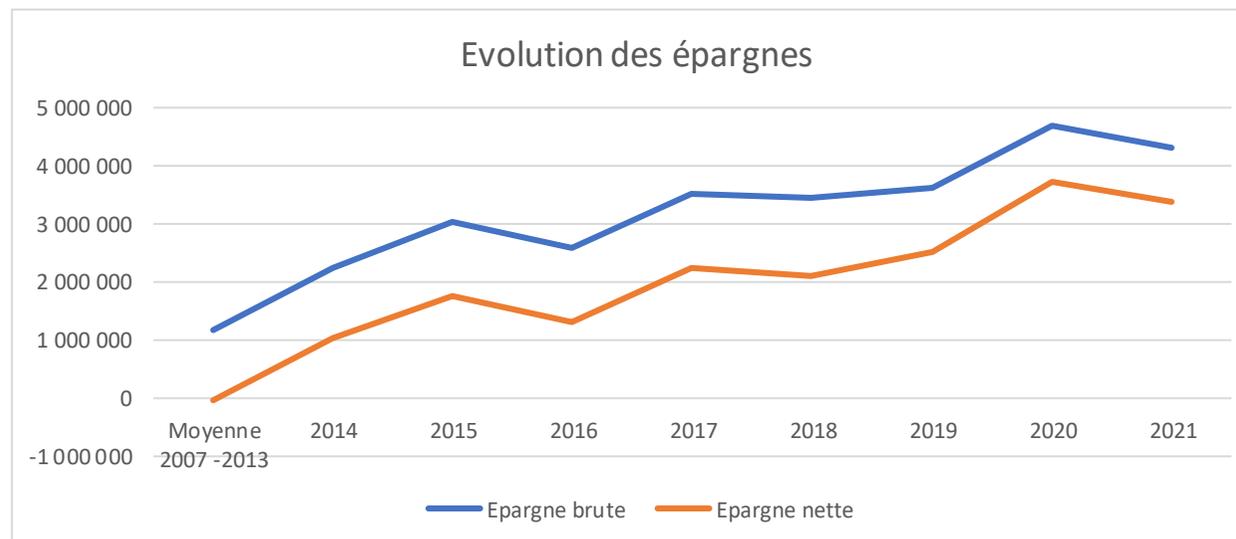


Pour rappel, cet indicateur était très préoccupant sur la période antérieure à 2014. On peut constater qu'il s'est amélioré notablement avec un écart significatif entre les courbes de recettes et de dépenses dont le risque de croisement sur la période antérieure avait conduit les services de l'État à placer la commune en réseau de vigilance financière sous le mandat 2008-2014 notamment en 2009 et 2010.

## F – L'ÉPARGNE

- Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Epargne brute</b>	1 166 002 €	2 241 123€	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €	4 703 410 €	4 301 590 €
(épargne de gestion-charges financières)									
<b>Epargne nette</b>	- 34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €	3 730 245 €	3 388 399 €
(épargne brute-remboursement en capital de la dette)									



- En 2021, l'épargne de gestion (recettes de gestion– dépenses de gestion) reste à un niveau particulièrement élevé à 4 561 257 €.
- Sur la période 2014-2021, la moyenne de l'épargne nette sur les 8 ans de la gestion de l'actuelle équipe municipale est donc de 2 252 428 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent (2008-2014).
- Les ratios d'épargne ont enregistré depuis 2014 une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.
- Dès 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune.
- En 2021, comme en 2020, 2019 et 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2022, pour la cinquième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

## **G - L'ENDETTEMENT**

	Encours de dette au 31 décembre	Annuité de dette	Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	Taux d'endettement (Encours/RRF totales) - Valeur cible <100% (2)	Encours/habitant (3)
<b>2008</b>	14 079 000,00 €	2 098 000 ,00 €	32,03	88,64%	821,70
<b>2009</b>	13 346 794,00 €	2 110 881,00 €	14,7	77,00%	790,69
<b>2010</b>	14 414 166,00 €	1 931 500,00 €	13,06	86,00%	853,82
<b>2011</b>	12 978 540,00 €	1 921 039,00 €	14,28	75,00%	778,28
<b>2012</b>	11 602 049,00 €	1 790 447,00 €	7,16	61,00%	709,82
<b>2013</b>	14 364 260,00 €	1 598 869,00 €	6,07	80,50%	878,82
<b>2014</b>	14 470 934,00 €	1 621 717,00 €	6,7	79,00%	896,14

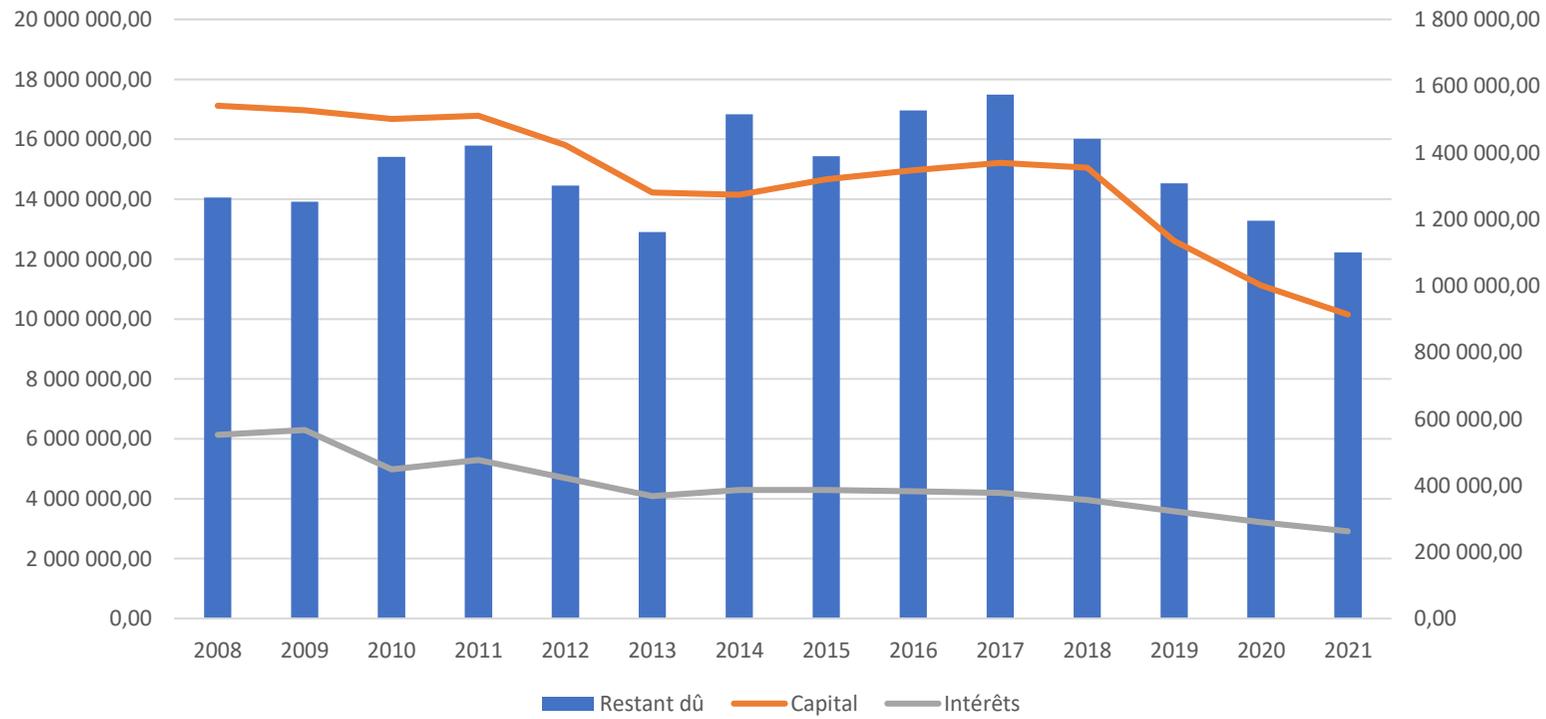
<b>2015</b>	14 195 174,00 €	1 711 176,00 €	4,9	74,20%	824,78
<b>2016</b>	14 881 707,00 €	1 302 246,00 €	5,9	77,20%	932,32
<b>2017</b>	15 568 903,40 €	1 608 418,00 €	4,6	76,16%	986,31
<b>2018</b>	14 301 737,00 €	1 757 078,00 €	4,14	66,54%	905,12
<b>2019</b>	13 214 881,54 €	1 408 308,00 €	3,67	63,94%	840,85
<b>2020</b>	12 220 148,00 €	1 261 187,00 €	2,60	59,85%	773,48
<b>2021</b>	11 306 956,00 €	1 175 218,00 €	2,63	54,37%	722,63

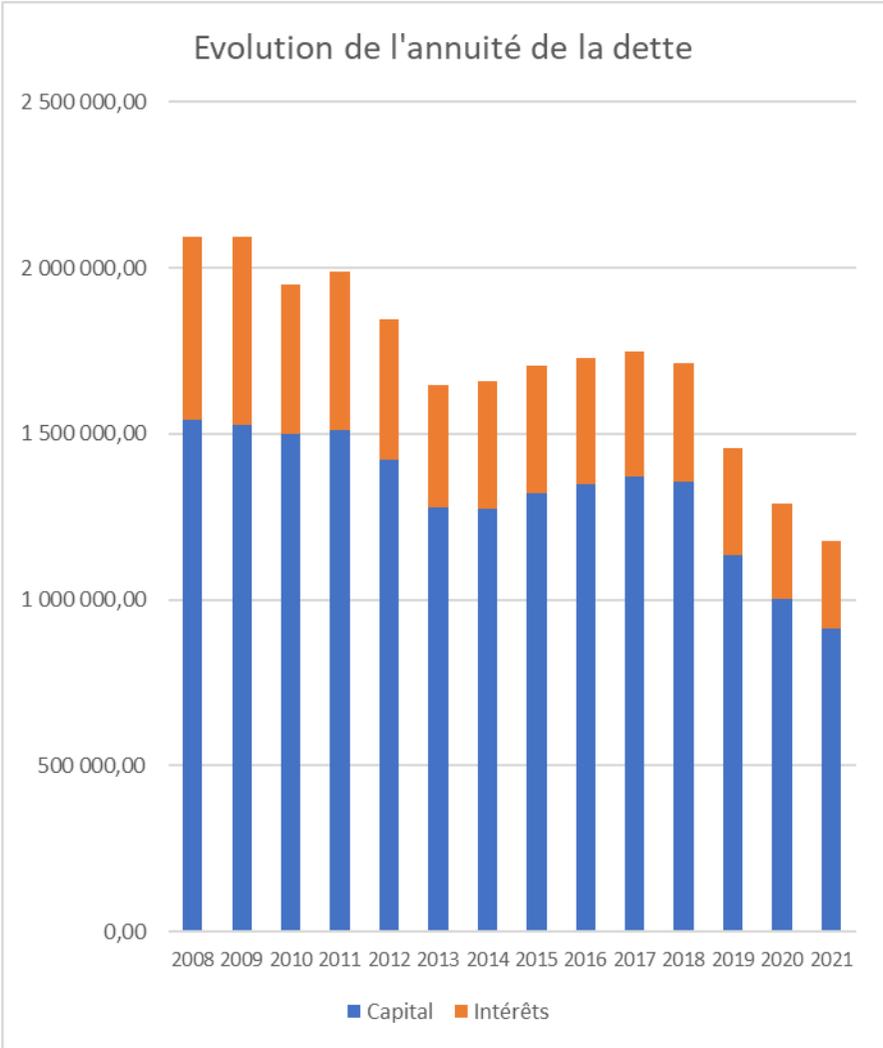
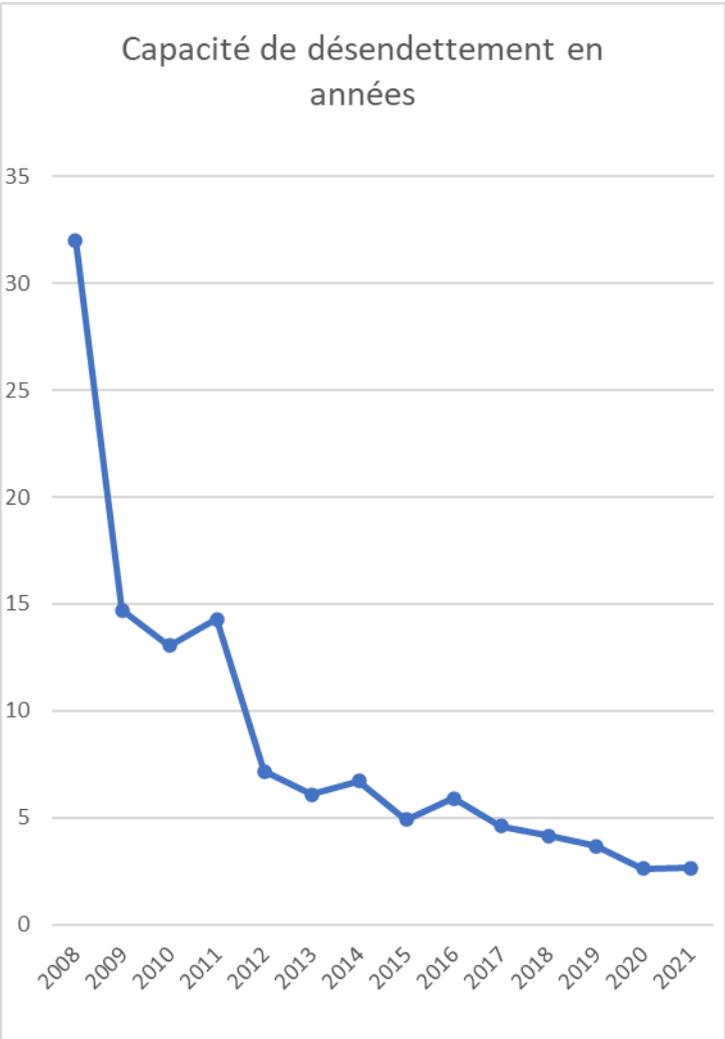
(1) : La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio de 2.63 ans, le chiffre 2021 est excellent.

(2) : Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2021 est inférieur à 55 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

(3) : L'encours de dette par habitant s'élève à 722,63 € par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2021 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales qui s'élèvent à 862 €. Cette situation positive en la matière est obtenue malgré le recours important à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2014, 2015, 2016 et 2017 en raison du report de ces dépenses à après les élections de 2014.

### Evolution de la dette

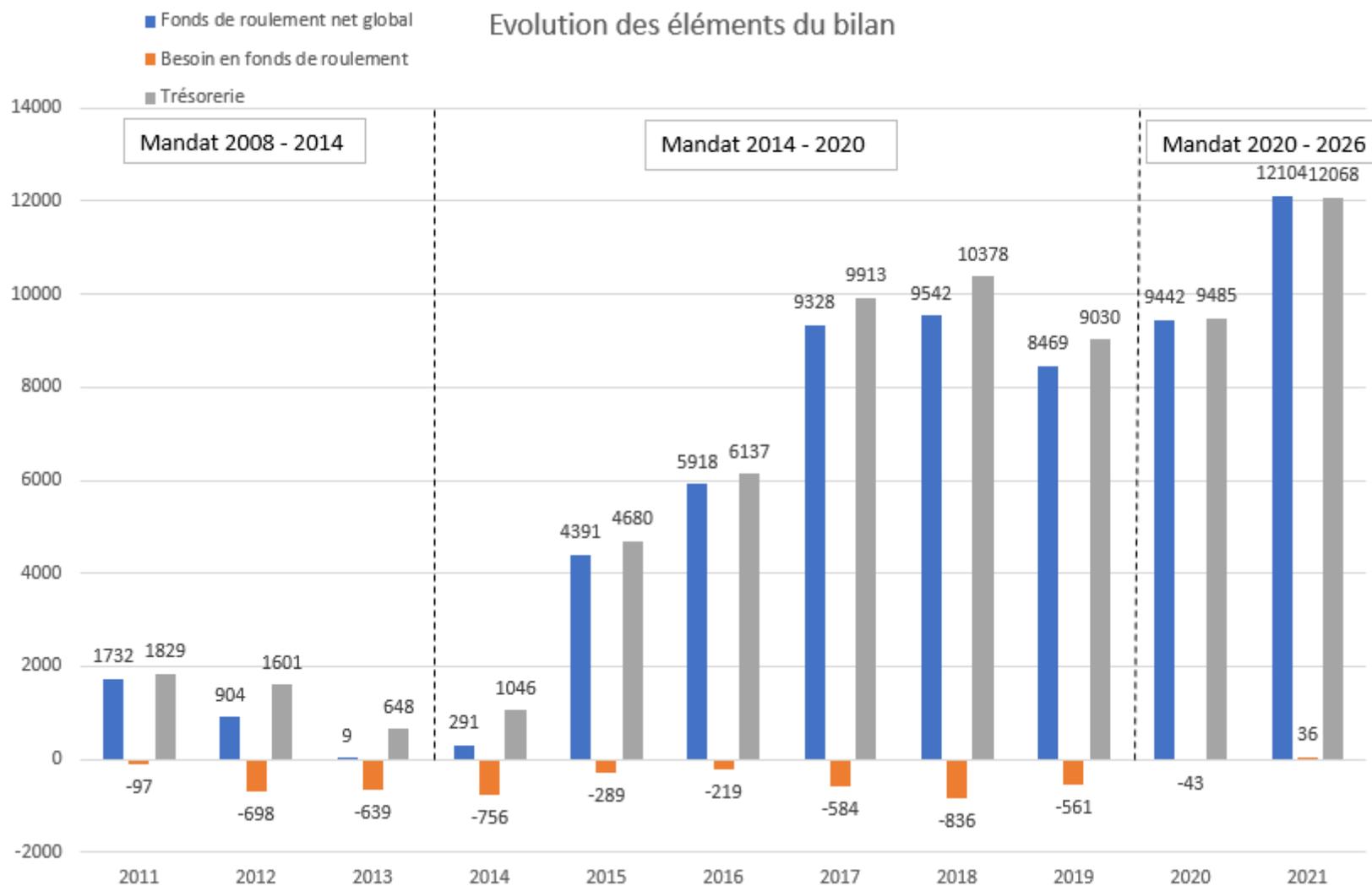




## H - LA TRESORERIE

Sans recours à des lignes de trésorerie, la commune bénéficie d'une trésorerie positive et confortable puisque de 12,068 millions au 31 décembre 2021.

Son fonds de roulement est de 12,104 millions au 31 décembre 2021.



## I – CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a été, une nouvelle fois, pérennisée en 2021. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne importants, capacité de désendettement historique inférieure à 3 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018, 2019, 2020 et en 2021... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- La flambée des prix du gaz et de l'électricité qui aura un impact très important sur les dépenses du chapitre 011.
- L'annonce de l'évolution du point d'indice qui aura des effets conséquents sur les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de la collectivité.
- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio « produit des impositions directes / population » n'est que de 376,26 € pour 596 € en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 438 271,78 €.
- La perte de la Dotation Politique de la Ville qui s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précédant l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprenait, par exemple, une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales. En 2021, nous avons encore perçu au titre de celle-ci 649 569 € pour financer les travaux du centre social Saint Exupéry (273 745 €), la salle des sports Joliot Curie (261 824 €) et l'espace multi-service ancien Lidl (114 000 €).
- Le coefficient de rigidité élevé du budget communal avec une masse salariale qui représente 68 % des charges de fonctionnement.
- Face aux problèmes de gestion du mandat 2008-2014 et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ... qui ont constitué une dette grise colossale.
- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais la perte de la DPV ainsi que le nouveau contexte socio-économique induit par la crise sanitaire et les effets de la guerre en Ukraine. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription des dernières dépenses en la matière, la ville aurait dû retrouver quelques marges mais la question de l'implication de la ville dans le Nouveau Plan de Renouveau Urbain doit être prise en compte.

- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements jusque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.

Bien que la prudence doive rester de mise, il est important de noter certains indicateurs plutôt encourageants :

- Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de 1,3 million en 2016, de 2,2 millions en 2017, de plus de 2 millions € en 2018, de 2,5 millions en 2019 et de 3,7 millions en 2020, dépasse en effet les 3,3 millions en 2021. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.

- L'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous très en-dessous des normes et, notamment, la capacité de désendettement de seulement 2,63 ans à remarquer.

- Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, permettent le recours aisé à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2021, comme en 2018, 2019 et 2020 d'ailleurs, dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera, vraisemblablement, le cas également, en 2022, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la gestion en bon père de famille de la collectivité par l'équipe municipale en place depuis 2014.

- Cette amélioration de la section de fonctionnement, confirmée en 2021 par une 7<sup>ème</sup> année consécutive de bons résultats après 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatique, bâtiments, friches ...) entamé dès 2015.

- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 avait été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements présenté chaque année lors du vote du budget. Un nouveau PPG couvrant la période 2020-2026 a été établi permettant, dans la continuité, l'établissement d'un PPI couvrant la même période grâce à la définition de la stratégie d'endettement.

- Grâce à l'adoption de son PLU, rendu obligatoire par la loi SRU de décembre 2000, seulement en 2018 après un passage en Règlement National d'Urbanisme (RNU) du fait du retard pris là comme ailleurs, la commune a travaillé au passage d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme opérationnel. Elle s'est dotée depuis d'une stratégie foncière et patrimoniale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire, véritable outil de prospective permettant de projeter la ville de demain.

- La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation.